

La réussite à 10/20 dans le supérieur a ouvert le débat chez les professeurs

■ Ils doivent définir les connaissances minimales à acquérir pour réussir un cours.

Dans l'enseignement supérieur et conformément au décret pay-sage, le seuil de réussite des cours est désormais abaissé à 10/20 au lieu de 12. Les copies d'examens de janvier sont corrigées et la plupart des notes validées. Seules l'UCL et l'ULg acceptent de communiquer leurs moyennes de notes obtenues ou leur taux de réussite.

Plus d'échecs et de cotes hautes

Précisons d'emblée que les chiffres donnés par l'UCL ne peuvent être assimilés à des statistiques de taux de réussite. Il s'agit de la moyenne des notes obtenues à la session de janvier (ventilées garçons/filles), qui ne tient pas compte des notes de 0/20 données aux étudiants s'étant contentés de "signer" leur examen. Cette année, les étudiantes ont eu 10,18/20 et les étudiants 9,64/20 en moyenne. Celles des années 2011 à 2013 étaient de 10,18/20 pour les filles et de 9,65/20 pour les garçons. Des chiffres très stables donc. "On observe une augmentation des notes inférieures à 8/20, moins de notes comprises entre 10 et 12 et un peu plus de 13 à 15/20. La présence des cotes plus faibles pourrait s'expliquer par le fait que les étudiants sont maintenant tenus de se présenter à tous les examens et que certains tentent de répondre à des questions. Le nombre de ceux qui n'ont pas du tout passé leurs examens est en baisse, passant de 3-4% à 2%. On peut ajouter que ces chiffres montrent que les professeurs différencient mieux leurs notations", commente Philippe Parmentier, directeur de l'administration de l'Enseignement et de la Formation. "Ils doivent trouver la note juste par rapport à la note pivot du 10/20", ajoute Benoît Raucent, président de l'Institut de pédagogie universitaire et des multimédias.

Et c'est bien là le cœur des préoccupations des professeurs: ajuster le cursus de la cotation pour l'adapter à la réforme. A l'UCL, on se dit incapable d'affirmer si un lien existe ou non entre

l'augmentation des notes en dessous de 8 avec une éventuelle sévérité nouvelle dont feraient preuve les professeurs, à cause de la réforme. "Il y a d'autres facteurs qui entrent en compte, comme la suppression de la réussite par l'année d'études, qui est un changement bien plus puissant", précise Philippe Parmentier.

Définir le seuil légal

Mais en tout cas, l'abaissement du seuil de réussite a ouvert un grand débat entre professeurs. "Nous avons lancé une formation pour les préparer au passage au 10/20 et il y a eu des discussions animées. Il fallait déterminer ce qui vaut un 10 et ce qui vaut moins. Nous avons utilisé une nouvelle terminologie: "l'acquis d'ap-

prentissage légal", c'est-à-dire le seuil minimal de connaissances de la matière que les étudiants doivent atteindre pour réussir un cours. Et on a proposé un outil aux professeurs pour définir les objectifs de base (pour obtenir un 10) et les secondaires (pour avoir plus que 10)", explique Benoît Raucent.

"La réforme a cela de positif qu'elle a suscité des questionnements. Après ces discussions, certains professeurs reconnaissent qu'ils doivent être transparents par rapport à leurs cotes. Nous avons supprimé depuis cette année les décimales dans les cotations, histoire de clarifier les choses. Et nous proposons aux professeurs, sur base volontaire, de permettre aux étudiants de comparer les copies d'examen diversement cotées, afin qu'ils puissent prendre conscience de la valeur de cotation", conclut Philippe Parmentier.

Isabelle Lemaire

"Les professeurs différencient mieux leurs notations."

PHILIPPE PARMENTIER

Directeur de l'administration de l'Enseignement et de la Formation (UCL).

Épinglé

“On sera plus tolérant qu’avant avec les 8 et 9/20”

Adaptation. Avec 90 % des notes d’examens de janvier validés, l’ULg est en mesure de livrer des taux de réussite précis. Ce sont 41 % de notes inférieures à 10/20 qui ont été données, contre 33 % en janvier 2014. Les notes comprises entre 10 et 11,9 représentent 15 % (+ 2 % par rapport à 2014) et celles supérieures à 12, 44 % (– 10 %). Mais Eric Haubruge, le Premier vice-recteur en charge de l’Enseignement, se refuse de voir dans ces variations de statistiques une corrélation avec l’abaissement du seuil de réussite. *“On note ces dix dernières années une fluctuation comprise entre 40 et 60 % dans les notes supérieures à 12/20. Les taux de réussite dépendent plutôt de la cohorte d’étudiants”,* dit-il.

Les professeurs tiennent-ils compte de cette réforme quand il s’agit de coter les étudiants? *“Oui, ils savent où se situent les niveaux d’exigence, qui ne vont pas baisser. Un peu plus de cotes inférieures à 10 pourraient le montrer. Les professeurs s’adaptent et nous n’avons pas reçu de courriers de protestation contre l’abaissement du seuil de réussite, comme l’on en reçoit sur d’autres sujets.”* Eric Haubruge estime qu’en délibération, *“on sera plus tolérant qu’avant avec des cotes de 8 et de 9”.*

Autre conséquence, la réussite à 10/20 devrait faciliter les passerelles entre Hautes Ecoles et universités. *“Car un 12/20 universitaire n’est pas tout à fait équivalent à un 12 en Haute Ecole”,* indique le Premier vice-recteur, qui précise que le taux de réussite des étudiants engagé dans une année passerelle est tout de même déjà de 80 %. Un processus de réflexion sur les réformes voulues par le décret paysage va être prochainement mené à l’ULg. Des conseils sectoriels d’enseignement vont être mis en place. Ils étudieront, secteur de matières enseignées par secteur (pédagogies différentes obligent), comment s’adapter au mieux au décret. **I.L.**